

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Social Safari Inc.	Numéro de permis 2007944	Date d'inspection Le 06 février 2025	
Nom de l'établissement Safari Social		Numéro de téléphone (506) 386-2262	
Adresse 55 rue Englehart Dieppe NB E1A 8K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfants-personnes éducatrices a été vérifié.
- La routine quotidienne
- Les aires de circulation ainsi que les allées piétonnes à l'extérieure sont exempts d'obstacles et de danger.
- Les activités quotidiennes comprennent des programmations délibérément planifiées et documentées. Sur les murs de la garderie, il y a des photos des dernières activités (photos avec les émotions et bricolage d'ours polaire) ainsi que la planification de la semaine de chaque classe.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a pu observer les jeux libres à l'intérieur, des activités dirigées (jeu de chaise musicale, activités avec les émotions, de la danse et du coloriage), le lavage des mains et le diner (boite à diner).

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 février 2025

Date

original signé par
Jessica Clavet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2025

Date